

[Texte]

I do not want to come back to this discussion. Every year, as you know, we have an election. Then there is the matter of what "opposition" means, and then you want to have an NDP and you want to have a Conservative. I said that I would think it would be very difficult to sit in the absence of the Official Opposition. That does not exclude, of course, the NDP. The quorum is five, that is as I proposed to you. It has always worked well. Sometimes it is tough to have five; I have had to beg some members to stay so that we could hold a quorum. Would someone propose the quorum? A quorum is five to hold a meeting and print.

**An Hon. Member:** Five.

**The Chairman:** The spirit of that motion is that the chairman look and if there is no opposition member he does not sit. But he is not bound by that rule. If there were an exceptional case he could sit, but it has never happened in the past. So, in all fairness, you accept it at five, without describing who the five should be, remembering that the spirit of this committee has been never to sit when someone from the opposition is not present.

**Mrs. Appolloni:** I so move.

**Mr. Darling:** *D'accord.*

**The Chairman:** It is proposed by Mrs. Appolloni, seconded by Mr. Darling.

Motion agreed to.

**The Chairman:** Thank you.

The rest could come when we have our order of reference. It is a question of a motion for the expenses of witnesses, and so on and so forth.

I have only two little announcements, then I will ask for an adjournment to the call of the Chair. Before doing so, I see some hands raised. Mr. Pelletier and Mr. Munro.

**Mr. Pelletier:** Mr. Chairman, I am a substitute on this committee; I chair another meeting and, unfortunately, we have, in the past, been in the same block system.

**The Chairman:** I know. There is nothing I can do.

**Mr. Pelletier:** If we are not in the block system, is it possible for those who are substitutes, when they come to the committee, if all the others are present... If all the full-fledged members are present he can participate, but he does not vote.

**The Chairman:** I can answer that right away, Mr. Pelletier. The spirit of this committee is that we recognize every member and after that we recognize the substitutes. We even recognize non-members, non-substitutes, when the time of the official members has expired.

[Traduction]

en autoriser la publication en l'absence d'un quorum à condition que l'Opposition...

Je ne tiens pas à revenir sur cette discussion. Comme vous le savez, chaque année nous procédons à une élection. Ensuite, il faut décider ce que signifie «opposition»; ensuite, vous voulez un représentant du NPD et vous voulez ainsi qu'un conservateur. J'ai déjà dit qu'à mon avis, il serait très difficile de siéger en l'absence de l'Opposition officielle. Evidemment, cela n'exclut pas le NPD. Le quorum est de cinq personnes, c'est ce que je vous ai proposé. Jusqu'à présent, cela a donné de bons résultats. Parfois nous avons du mal à avoir cinq personnes, parfois j'ai dû supplier les gens de rester pour que nous gardions le quorum. L'un d'entre vous veut-il proposer le quorum? Un quorum de cinq personnes pour tenir les séances et faire publier les témoignages.

**Une voix:** Cinq.

**Le président:** Avec cette motion, le président peut jeter un coup d'oeil dans la salle, et s'il ne voit pas de membre de l'opposition, il décide de ne pas siéger. Cela dit, cela n'a rien d'obligatoire. Dans un cas exceptionnel, il pourrait tenir la séance tout de même, mais cela ne s'est jamais produit. Par conséquent, je dois vous avertir que vous fixez le quorum à cinq personnes sans préciser de qui il s'agit, mais en vous souvenant que jusqu'à présent ce Comité n'a jamais siégé en l'absence de représentants de l'opposition.

**Mme Appolloni:** Je le propose.

**M. Darling:** *Agreed.*

**Le président:** M<sup>me</sup> Appolloni, appuyée par M. Darling.

La motion est adoptée.

**Le président:** Merci.

Quant au reste, nous pouvons attendre d'avoir notre mandat. Il s'agit de la motion pour le remboursement des dépenses des témoins, etc.

J'ai encore une ou deux choses à annoncer, puis nous pourrions lever la séance jusqu'à nouvelle convocation. Mais auparavant, je vois que certains d'entre vous veulent parler. Monsieur Pelletier, monsieur Munro.

**M. Pelletier:** Monsieur le président, je suis un suppléant dans ce Comité. Je suis président d'un autre comité et, malheureusement, jusqu'à présent les deux comités ont toujours siégé dans le même bloc.

**Le président:** Je sais. Je n'y peux rien.

**M. Pelletier:** Lorsqu'il n'y a pas de conflit d'horaire, les députés qui sont des suppléants peuvent venir au comité, même lorsque tous les autres membres sont présents, ils peuvent participer, à condition de ne pas voter.

**Le président:** Je peux vous répondre tout de suite, monsieur Pelletier. Dans ce Comité, nous donnons la parole à tous les députés permanents, puis nous donnons la parole aux suppléants. Nous donnons même la parole aux députés qui ne sont ni membres du Comité ni suppléants, lorsque le temps des membres officiels du Comité est écoulé.